

**OBJET : AVENANT N°1
AU MARCHÉ « INSTALLATION D'UNE GESTION TECHNIQUE CENTRALISEE
DU GYMNASSE DE STAEL »
MARCHÉ N°201935**

Le Président de la Communauté de Communes du Genevois (CCG), Monsieur Pierre-Jean CRASTES, désigné par délibération n° 40 / 2014 du 14 Avril 2014,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment son article 1^{er},

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, et notamment son article 7,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'acte d'engagement « Installation d'une Gestion Technique Centralisée du chauffage du gymnase de Staël », notifié le 18 février 2020, à l'entreprise ELTIS SARL, pour un montant de 12 279.55 € HT,

Considérant :

- Qu'en cours de chantier, le remplacement supplémentaire d'une sonde défectueuse et rajout d'une sonde sur le départ chaudière et le remplacement servomoteur de la CTA après constat de panne se sont avérés nécessaires ;
- Que ces modifications ont entraîné une plus-value d'un montant de 855.40 € HT ;
- Que le nouveau montant du marché est désormais de 13 134.95 € HT (soit une augmentation de + 6,97%) ;
- Qu'il convient de conclure un avenant n°1 pour prendre en compte les modifications précitées.

DECIDE

1. D'approuver l'avenant n°1 au marché « Installation d'une Gestion Technique Centralisée du chauffage du gymnase de Staël », conclu avec l'entreprise ELTIS SARL, ayant pour objet les modifications précitées, pour un montant de + 855.40 € HT ;
2. De signer l'avenant ainsi que toutes pièces annexes.

Archamps, le 25 juin 2020
Le Président, Pierre-Jean Crastes

Le Président certifie le caractère exécutoire
de cette décision télétransmise en Préfecture

le 26/06/2020

et affichée le 26/06/2020

La Directrice Générale des Services

Marie-Hélène DUBOIS

